

“ une niche de feu et sa blanche silhouette se détache
“ avec une parfaite netteté. La chapelle est chargée
“ de lanternes qui s'élèvent audacieusement jusqu'au
“ sommet de la croix. La porte de la chapelle est
“ marquée par un immense transparent représentant
“ les armes de Monseigneur, avec cette inscription
“ qui les ceint : “ Bonne Mère, garde notre Pontife.”
“ De grands feux de Bengale sont allumés au pied de
“ la statue et des pièces d'artifice retentissent comme
“ des canons en pleines décharges d'artillerie.” C'était
le 21 juin 1892.

Monseigneur l'Evêque de Valleyfield fit son voyage à Rome pour offrir au Souverain Pontife ses hommages et ceux du Diocèse. Monseigneur, auprès du Saint-Père, n'oublia pas ses enfants de Bourget et leur sanctuaire vénéré. Il obtint pour la chapelle de N. D. de Lourdes, le 29 janvier 1895, un indult permettant d'y dire la messe votive de l'Apparition, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes d'obligation, les doubles de première et de seconde classe, les fêtes, les vigiles et les octaves privilégiées. Le même indult accorde une indulgence plénière à gagner à quatre têtes dans l'année à désigner une fois pour toutes par l'Ordinaire à toute personne qui, s'étant confessée et ayant communiqué, priera dans la chapelle de Lourdes pour la propagation de la foi et aux intentions du Souverain Pontife. Monseigneur eut la bienveillance d'approuver les quatre fêtes suivantes : N. D. Auxiliatrice (24 mai), l'Assomption (15 août), St Nom de Marie (dimanche dans l'octave de la Nativité) et solennité du T. S. Rosaire (1^{er} dimanche d'octobre).

Le R. P. Honoré Houle, C. S. V., ancien élève de Bourget, avait conçu le plan gigantesque de faire une